

13. LE COURS D'INTEGRATION (C.I.)

Le Cours d'Intégration (C.I.) regroupe un nombre restreint d'élèves à besoins spécifiques travaillant selon un plan éducatif individualisé pour un nombre déterminé de branches ou de leçons où ils quittent leur classe d'attache.

Certains élèves seront assistés selon les besoins pendant un nombre de leçons à déterminer par une personne de l'équipe multiprofessionnelle. Il existe une étroite collaboration avec les titulaires de classe respectifs ainsi qu'avec les membres de la Cellule d'Assistance (C.A.).

Le C.I. fonctionne au bâtiment scolaire Mondercange et regroupe des élèves des 2 sections Mondercange et Pontpierre. Il est dirigé par trois titulaires brevetées, Mmes Nuss Sandy, Urhausen Françoise et Wengler Nathalie.

Pour être orienté vers le Cours d'Intégration, l'élève, pour la plupart des cas signalé par son enseignant en collaboration avec l'inspecteur et les parents, passera un bilan cognitif et/ ou pédagogique au SGE. Sur avis positif de la C.I.S. (* Commission d'Inclusion Scolaire) et sur accord écrit de ses parents, l'élève peut être intégré au C.I.

Le C.I. regroupe en même temps le projet «L.R.S.» qui a été initié en 2007/2008 vu le nombre important d'élèves à problèmes de dyslexie (IRS: «Lese-Rechtschreibschwäche»).

Ce projet comporte une brève phase d'observation et de dépistage ainsi qu'une phase thérapeutique qui se caractérise essentiellement par un travail individuel ou en petits groupes.

Pendant l'année scolaire 2011/2012 il est prévu que certains élèves inscrits au C.I. pourront profiter d'une thérapie équestre dispensée par l'Association Thérapie Equestre (A.T.E.) à Mondercange.

* La C.I.S. se constitue des membres suivants: l'inspecteur président, un instituteur secrétaire, trois membres de l'équipe multiprofessionnelle dont un représentant de l'Ediff.. Un médecin scolaire et un assistant (d'hygiène) social(e) peuvent être membres de la C.I.S..

tél. Cours d'Intégration: 55.60.25-216